

LA FAIBLESSE DU CUMUL EMPLOI-ÉTUDES DES JEUNES PÈSE SUR LE TAUX D'EMPLOI GLOBAL DE LA FRANCE

Analyse

Le cumul emploi-études recouvre des situations très variées, allant des emplois généralement peu qualifiés et à temps partiel qui offrent un complément de revenus aux étudiants d'origine modeste¹ jusqu'aux dispositifs d'emplois intégrés au cursus (apprentissage, stages longs, statuts salariés de certains étudiants en phase d'entrée dans la profession).

Courant dans de nombreux pays européens, le phénomène est longtemps resté marginal en France. Toutefois, alors que l'insertion des jeunes dans la vie active devenait plus incertaine du fait de mutations économiques et sociales rapides, il a commencé à se développer au cours des années 1990, à la faveur

notamment d'une professionnalisation accrue des études². Ce mouvement va sans doute encore s'amplifier au cours des prochaines années.

Les comparaisons internationales sur le cumul emploi-études sont peu nombreuses³, en raison de l'hétérogénéité des situations couvertes et de la difficulté à obtenir des données homogènes. Cette note se propose d'apporter des éléments de cadrage à l'échelle européenne sur les modalités et l'impact de ces combinaisons sur les performances en matière de taux d'emploi. Elle montre que le cumul emploi-études explique à hauteur de cinq points les écarts de taux d'emploi observés entre la France et certains de ses voisins.

Quelques précautions méthodologiques

Les résultats présentés ici se basent sur des extractions récentes de l'Enquête communautaire sur les forces de travail (EFT) relatives au second trimestre de l'année 2005.

L'EFT communautaire n'est pas exempte de lacunes. Il faut notamment mentionner le fait que l'enquête ne permet de dissocier que de façon incomplète les emplois intégrés au cursus scolaire ou universitaire (comme l'apprentissage) des autres emplois occupés par les étudiants. Il existe également un décalage assez significatif entre les ordres de grandeur que rapportent ces enquêtes et ceux qui découlent des questionnaires réalisés auprès des étudiants par l'Observatoire de la vie étudiante ainsi que dans d'autres pays européens dans le cadre du projet Eurostudent. Ces enquêtes suggèrent des écarts moindres entre pays européens. Il existe aussi un halo entre emploi et stage qui conduit certainement à sous-estimer la participation effective des étudiants français à l'emploi. Les étudiants français travaillent certes peu par rapport à leurs homologues européens, mais il se peut également que leur statut d'étudiant en emploi soit moins formalisé qu'ailleurs. La question se pose, notamment, concernant les stages non rémunérés et les emplois informels à domicile, de baby-sitting et de soutien scolaire.

Pour des raisons de disponibilité de données au niveau européen, les résultats se réfèrent au second trimestre 2005, et non à la moyenne de l'année. Il peut, de ce fait, en découler une sous-estimation des emplois saisonniers d'été occupés par les étudiants. Néanmoins, la comparaison des taux d'emploi globaux (15-64 ans) et des taux d'emploi des jeunes (15 - 24 ans) obtenus pour le second trimestre 2005 (respectivement de 63,4 % et de 30,2 % dans le cas français) et pour la moyenne des quatre trimestres de l'année (respectivement de 63,1 % et de 30,1 %) suggère que le biais induit sur les hiérarchies relatives entre pays est minime.

(1) L. Gruel et B. Tiphaine, 2004, "Formes, conditions et effets de l'activité rémunérée des étudiants", Éducation & Formations, n° 67, mars, p. 51-60.

(2) Y. Fondeur et C. Minni, 2006, "L'accès des jeunes à l'emploi", INSEE, Données Sociales, Édition 2006.

(3) OCDE, "Regards sur l'éducation", différentes éditions ; T. Couppié et M. Mansuy, 2004 : "L'insertion professionnelle des débutants en Europe : des situations contrastées", Économie et Statistique n° 378-379, juillet, p. 147-165.

Le taux d'emploi des jeunes est une variable clef des écarts de performance du marché du travail

Avec un niveau de 63,4 %, le taux d'emploi était en France, au printemps 2005, l'un des plus faibles de l'UE-15 (graphique n° 1). Ce taux a sensiblement diminué et nettement décroché de la moyenne des pays de l'UE-15 à partir du milieu des années 1970. Ces piètres performances tiennent à la faiblesse du taux d'emploi des jeunes et des seniors. En effet, le taux d'emploi des tranches d'âge intermédiaires (25 à 54 ans), orienté à la hausse sur longue période, est désormais en France supérieur à la moyenne européenne.

À elle seule, l'insuffisante participation des jeunes à l'emploi expliquait, au second trimestre 2005, près de six points de l'écart de taux d'emploi observé entre la France et les Pays-Bas, un peu plus de quatre points de l'écart constaté vis-à-vis du Danemark et du Royaume-Uni (graphique n° 2).

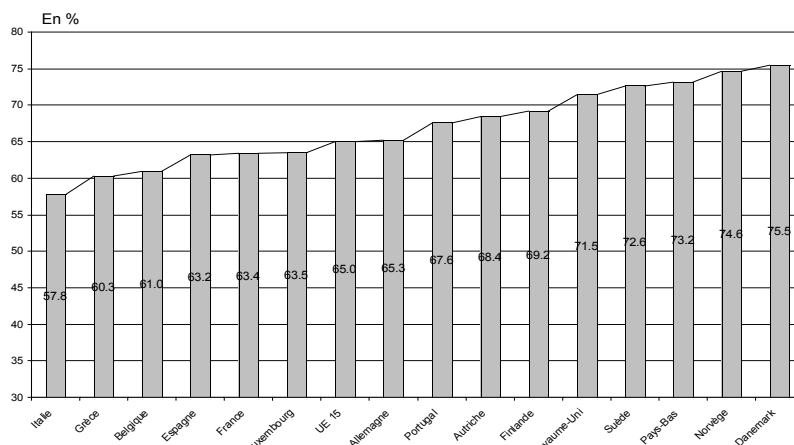
Ainsi, un alignement du taux d'emploi des jeunes Français sur le niveau moyen atteint dans ces trois pays (55 % en moyenne au lieu de 30 %) porterait le taux d'emploi global à 68 %, soit seulement deux points en deçà de l'objectif de 70 % fixé dans le cadre de la Stratégie de Lisbonne.

Avec une baisse de l'ordre de vingt-cinq points du taux d'emploi entre le début des années 1970 et le milieu des années 1990, l'activité des jeunes s'est considérablement réduite au cours des trois dernières décennies. Ceci tient à la combinaison de deux facteurs : l'élévation progressive de l'âge moyen de fin d'étude, qui n'est pas spécifique à la France, et le plus faible développement des pratiques de cumul emploi-études⁴.

Compte tenu du poids de la classe d'âge 15-24 ans dans l'ensemble de la population en âge de travailler, ces évolutions ont contribué à baisser de cinq points le taux d'emploi global entre le début des années 1970 et 2005.

(4) Y. Fondeur et C. Minni, 2006, op. cit.

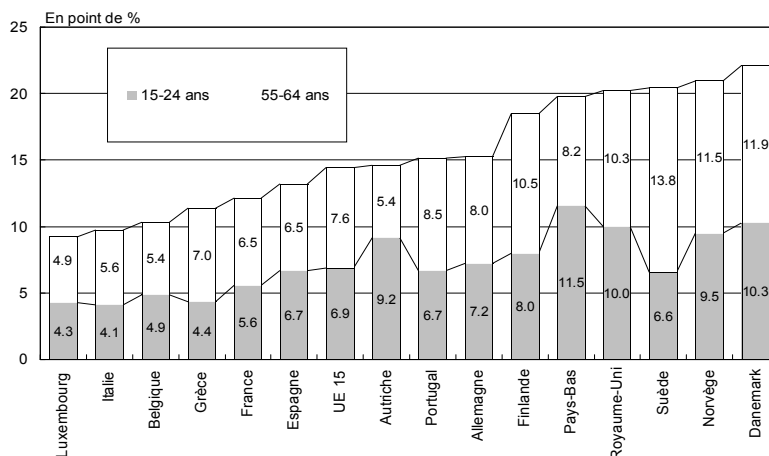
Graphique n° 1
Taux d'emploi dans les pays de l'UE-15 au second trimestre 2005



N.B. : Le taux d'emploi rapporte les effectifs en emploi (au sens du BIT) à la population en âge de travailler, ici entendue comme la population âgée de 15 à 64 ans

Source : Eurostat, EFT communautaire

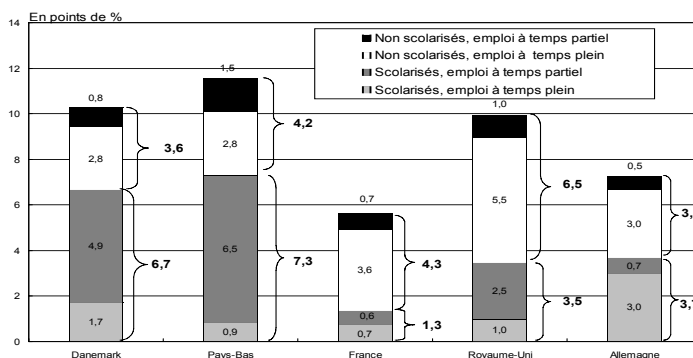
Graphique n° 2
Contribution des jeunes et des seniors au taux d'emploi global dans les pays de l'UE-15 au second trimestre 2005



N.B. : La contribution au taux d'emploi global est le rapport entre les effectifs en emploi des tranches d'âge considérées et la population totale en âge de travailler (15-64 ans). Elle reflète donc à la fois l'effet des écarts de taux d'emploi pour chaque tranche d'âge considérée, ainsi que celui du poids de ces tranches d'âge dans la population totale en âge de travailler

Sources : Eurostat, EFT communautaire, calculs Centre d'analyse stratégique

Graphique n° 3
Contribution des jeunes âgés de 15 à 24 ans au taux d'emploi global dans cinq pays de l'UE au second trimestre 2005



N.B. : Voir la note du graphique n° 2

Sources : Eurostat, EFT communautaire, calculs Centre d'analyse stratégique

L'essentiel des écarts de taux d'emploi des jeunes s'explique par la relation à l'emploi des étudiants

En France, la part des jeunes de la tranche d'âge 15-24 ans qui combinent emploi-études est particulièrement faible (voir tableau n°1). Les jeunes de la tranche d'âge 15-24 ans qui combinent études et emploi

ne contribuent, au second trimestre 2005, que pour 1,3 point au taux d'emploi global en France, contre 3,5 points au Royaume-Uni, 6,7 au Danemark et 7,3 aux Pays-Bas (graphique n° 3). Le cumul emploi-études expliquerait ainsi près de cinq points des écarts de taux d'emploi constatés entre la France et la moyenne (non pondérée) de ces trois pays européens.

Tableau n° 1
Pourcentage des jeunes qui combinent emploi-études

| | Danemark | Pays-Bas | France | Royaume-Uni | Allemagne |
|---|----------|----------|--------|-------------|-----------|
| En % des jeunes de 15-24 ans | 40,0 % | 41,3 % | 7,0 % | 18,6 % | 21,0 % |
| En % des jeunes scolarisés de 15-24 ans | 55,6 % | 58,3 % | 10,8 % | 35,1 % | 30,8 % |

Source : Eurostat, EFT communautaire

Tableau n° 2
Durée hebdomadaire habituelle des salariés à temps partiel au second trimestre 2005

| | Ensemble des branches | | Commerce et réparations | | Hôtels et restaurants | |
|-------------|-----------------------|----------------|-------------------------|----------------|-----------------------|----------------|
| | Jeunes scolarisés | Total salariés | Jeunes scolarisés | Total salariés | Jeunes scolarisés | Total salariés |
| Danemark | 6,6 | 18,2 | 6,6 | 14,2 | 7,2 | 14,5 |
| Pays-Bas | 11,0 | 19,3 | 10,2 | 15,8 | 9,5 | 13,1 |
| France | 16,8 | 23,2 | 12,7 | 24,9 | 14,2 | 23,5 |
| Royaume-Uni | 10,1 | 18,9 | 6,1 | 17,7 | 6,7 | 16,4 |
| Allemagne | 9,6 | 17,4 | 11,1 | 17,2 | 9,7 | 15,8 |

Source : Eurostat, EFT communautaire

La contribution des jeunes non scolarisés au taux d'emploi global est en contrepartie légèrement plus élevée en France qu'en Allemagne, aux Pays-Bas et au Danemark⁵. Au final, il apparaît que les écarts de

taux d'emploi globaux entre pays tiennent pour une part significative, que l'on peut évaluer à un tiers environ, de la relation à l'emploi des jeunes pendant leur période de formation.

(5) La distinction entre jeunes scolarisés et jeunes non scolarisés est également éclairante pour l'analyse du risque chômage des jeunes sortis du système scolaire et leur difficulté à s'insérer sur le marché du travail (Fondeur et Minni, 2006, op. cit.). Si seulement 0,7 % des effectifs scolarisés âgés de 15 à 24 ans se déclaraient chômeurs au second trimestre 2005 en France, la proportion était de 20,6 % parmi les effectifs non scolarisés. La proportion de jeunes non scolarisés au chômage est nettement plus faible au Danemark (6,7 %), ainsi qu'aux Pays-Bas (7 %) et au Royaume-Uni (10,6 %). En revanche, avec 20 %, elle est en Allemagne très proche du niveau français.

Les situations de cumul : des boulots alimentaires plutôt que de l'apprentissage

L'Enquête communautaire sur les forces de travail (EFT communautaire) montre que la majorité des emplois occupés par les jeunes scolarisés au Danemark, aux Pays-Bas comme au Royaume-Uni sont des emplois majoritairement à temps partiel, d'une très faible durée hebdomadaire du travail, de l'ordre d'un quart-temps, voire d'un sixième de temps (voir tableau n° 2). Ces emplois sont exercés

Tableau n° 3
Poids des branches hôtellerie, restauration, commerce (HCR)
dans l'emploi salarié au second trimestre 2005

| | Part des branches HCR dans l'emploi de la tranche d'âge | | | Part de la tranche d'âge dans l'emploi des branches HCR |
|-------------|--|--------------------------|-----------|---|
| | 15-24 ans | | 25-64 ans | 15-24 ans |
| | Jeunes scolarisés | Jeunes non scolarisés | | |
| Danemark | 44,9 % | 32,5 % | 12,6 % | 35,2 % |
| Pays-Bas | 49,0 % | 26,7 % | 13,1 % | 39,0 % |
| France | 34,0 % | 27,6 % | 14,1 % | 18,0 % |
| Royaume-Uni | 57,8 % | 31,8 % | 16,2 % | 30,9 % |
| Allemagne | 25,2 % | 24,5 % | 16,3 % | 17,4 % |

Sources : Eurostat, EFT communautaire, calculs Centre d'analyse stratégique

fréquemment sur des plages horaires atypiques, le soir ou le week-end, ce qui incite à penser qu'il s'agit avant tout d'emplois d'appoint, autant pour les jeunes à la recherche d'un complément de revenu que pour les entreprises qui les embauchent.

Dans ces trois pays, les emplois étudiants sont exercés en grande majorité dans le commerce, l'hôtellerie et la restauration (voir tableau n° 3). Ces branches représentent, au second trimestre 2005, 57,8 % des emplois des jeunes scolarisés au Royaume-Uni, 49 % aux Pays-Bas et près de 45 % au Danemark.

Ainsi, l'emploi des étudiants contribue de manière non négligeable au développement de l'emploi dans ces secteurs : au second trimestre 2005, l'emploi étudiant représentait 39 % de l'emploi salarié total des branches commerce, hôtellerie et restauration aux Pays-Bas, 35,2 % au Danemark, 30,9 % au Royaume-Uni contre 18 % en France et 17,4 % en Allemagne.

Autrement dit, l'écart entre la situation observée en France et chez ses voisins du Nord ne tient pas à une plus ou moins grande professionnalisation des études.

Ces chiffres amènent à relativiser en partie les piètres performances françaises en matière d'emploi des jeunes, sachant que le cumul emploi-études a des effets ambigus sur les perspectives professionnelles à court et moyen termes. En France, l'exercice régulier d'une activité professionnelle parallèle aux études semble faire baisser significativement le taux de réussite aux examens. En revanche, les étudiants qui exercent une activité à temps très partiel (moins d'un mi-temps) et/ou de façon irrégulière (moins de six mois par an) ne voient pas leurs résultats affectés par rapport à ceux des étudiants inactifs⁶. Enfin, du point de vue de l'insertion sur le marché du travail à l'issue des études, seuls les dispositifs d'emploi

intégrés au cursus scolaire ou universitaire (apprentissage, stages longs, statuts salariés de certains étudiants en phase d'entrée dans la profession) améliorent significativement les chances d'obtenir un emploi⁷.

Relevons pour conclure que **le cumul emploi-études ne peut s'évaluer seulement à l'aune de sa contribution aux performances globales du marché du travail**. Sa fréquence est le reflet des conditions spécifiques à chaque pays dans lesquelles s'effectuent les études (coût des études, taux d'aide de l'État, pouvoir d'assistance économique des parents, âge moyen de fin d'étude, etc.)⁸.

**> Odile Chagny,
Département Travail – Emploi – Formation
et Olivier Passet,
Département des Affaires
économiques et financières**

(6) L. Gruel et B. Tiphaine, 2004, dans le cadre d'une exploitation de l'enquête "Conditions de vie des étudiants" réalisée par l'Observatoire national de la vie étudiante au printemps 2000.

(7) C. Bédoué et J.-F. Giret, 2005 : "Le travail en cours d'études a-t-il une valeur professionnelle ?", Économie et Statistique, n° 378-379, juillet, p. 55-83.

(8) Selon le rapport Eurostudent (Eurostudent, 2005 : "Social and Economic Conditions of Students Life in Europe 2005"), les étudiants restent, par exemple, très tard chez leurs parents dans le sud de l'Europe et ne sont, par conséquent, pas confrontés aux problèmes de logement. En revanche, en Allemagne, où les étudiants sont rapidement indépendants, ceux qui doivent se loger dans le privé auront recours à un job qui pourra remettre en cause la réussite de leurs études. La Suède, la Finlande et les Pays-Bas sont les bons élèves de l'Europe, où le taux d'étudiants recevant une aide de l'État peut aller jusqu'à 74 % pour la Finlande. Difficile néanmoins d'établir des comparaisons lorsque tous les paramètres diffèrent : la moyenne d'âge des étudiants dans les pays nordiques est de 26 ans contre 22 ans en France. Les étudiants nordiques travaillent de façon importante, mais leur statut de salarié relève d'une situation tout autre, beaucoup étant déjà mariés. <http://www.his.de/Eurostudent/report2005.pdf#search=%22eurostudent%202005%20social%20rapport%22>

> VERS UN ESPACE EUROPÉEN DE LA RECHERCHE MARINE

Lors d'une allocution prononcée le 4 septembre à l'université de Wageningen, Joe Borg, commissaire européen en charge de la Pêche et des Affaires maritimes, a souligné le rôle clé de la recherche marine européenne dans la réussite de la nouvelle politique maritime (récent Livre Vert) comme dans la réponse à des enjeux plus globaux, tels le changement climatique, les approvisionnements alimentaires et énergétiques. Constatant la dispersion de la recherche sur les océans en de multiples disciplines scientifiques et techniques, il a mis en avant la nécessité de **mobiliser les fonds-cadres du 7^e PCRD (Programme-cadre de recherche et développement), comme outil de coopération et de coordination**, afin de constituer un Espace européen de la recherche marine. Il s'agit là d'une orientation qui concerne fortement la France, classée au second rang mondial pour son domaine maritime et réputée pour sa recherche océanographique. C'est aussi un signal positif donné à une communauté scientifique qui a besoin de moyens lourds (environ la moitié du budget consacré en France à la recherche océanographique) pour l'exploration et le recueil de données maritimes.

http://ec.europa.eu/fisheries/press_corner/speeches/speech06_07_en.htm

> J.-L. P.

> PARLEMENT EUROPÉEN : RÉFORMER D'URGENCE LE MODÈLE SOCIAL EUROPÉEN

Pour sa rentrée, le Parlement européen a affiché sa volonté de se saisir d'un dossier majeur : le modèle social européen. Dans sa résolution du 6 septembre, il définit ce modèle comme la traduction, dans la diversité des systèmes nationaux, des valeurs communes d'égalité, de solidarité, de responsabilités et droits individuels, de non-discrimination, et de redistribution. Outre la référence quasi obligée à la "flexicurité", il trace une feuille de route : au premier rang **la réforme du financement des systèmes sociaux nationaux, puis la coordination des politiques fiscales nationales** pour lutter contre le risque de *dumping fiscal*, **et une protection sociale tournée vers le retour à l'emploi**. La méthode ouverte de coordination doit être renforcée (via un plus grand pouvoir d'intervention des parlements, européen et nationaux) et l'utilisation des Fonds structurels plus efficace. Mais si l'égalité de rémunération et un "revenu adéquat" sont centraux, le "salaire minimum européen" invoqué par C. Colonna lors de la conférence des Ambassadeurs (29 août) n'est pas mentionné.

> M.-C. M.

> L'ALLEMAGNE DE PLUS EN PLUS PRÉSENTE SUR LES THÉÂTRES D'OPÉRATIONS EXTÉRIEURES

Longtemps considérée comme réticente à déployer ses forces armées, **l'Allemagne a récemment accru sensiblement sa participation aux opérations de maintien de la paix**. Elle assure, depuis juin, le commandement de l'opération de l'Union européenne EUFOR RDC, pour laquelle elle a notamment fourni l'état-major stratégique, stationné à Potsdam. Elle s'est proposée de prendre en charge le volet naval du renforcement de la force intérimaire des Nations unies au Liban. Plus symbolique encore, au Kosovo, deux Allemands ont, le 1^{er} septembre, pris les rênes de l'Administration provisoire des Nations unies et de la force de l'OTAN, la KFOR. Au total, plus de 7 000 soldats sont présents en Afghanistan, au Congo et dans les Balkans. Angela Merkel a déclaré, le 7 septembre, que le budget de la défense devrait augmenter pour rejoindre celui des ses homologues. L'Allemagne y consacre actuellement 1,4 % du PIB contre 2,3 % au Royaume-Uni et 2,5 % en France. Cette déclaration devrait relancer le débat sur la défense en Allemagne, lequel se concentre davantage sur les conséquences budgétaires internes que sur la légitimité politique de cette nouvelle orientation.

<http://www.bundeswehr.de/portal/a/bwde> ;

<http://www.nato.int/kfor/press/pr/pr/2006/09/01.htm> ;

<http://www.fenetreurope.com/php/page.php?section=actu&id=6261> ; <http://www.unmikonline.org/news.htm#1408>

> C. C.

> L'ÉCONOMIE SOCIALE DE MARCHÉ À L'ALLEMANDE, UN MODÈLE POUR L'ASIE ?

Pour la première fois depuis sa création en 1996, **le dialogue Europe-Asie (ASEM, Asian European Meeting)**, qui représente près de 60 % du commerce mondial, **s'est ouvert à la question des droits sociaux des travailleurs dans la mondialisation**. Dans son allocution, le ministre allemand du Travail, Franz Müntefering, à l'invitation duquel étaient réunis, le 4 septembre, les représentants de l'ASEM, a plaidé en faveur de l'instauration de règles de droit universelles *a minima* pour empêcher le *dumping social* qui pénalise en premier lieu "les plus faibles" en Europe et parce que les conditions de travail dégradantes et le travail forcé qui se jouent ailleurs "ne sont pas acceptables". Le ministre a également promu l'économie sociale de marché à l'allemande comme modèle possible pour ancrer davantage de social dans la mondialisation, dimension annoncée comme l'une des priorités de la présidence allemande de l'Union européenne en 2007.

<http://www.bmas.bund.de/BMAS/Navigation/Presse/pressemitteilungen,did=155872.html>

> C. M.

> LA PRÉSIDENTE ALLEMANDE SOUHAITE UNE NOUVELLE "OSTPOLITIK" POUR L'UNION EUROPÉENNE

Le 30 août, lors d'une conférence à la Heinz-Schwarzkopf-Stiftung, Fondation allemande pour l'intégration européenne, le ministre allemand des Affaires étrangères a déclaré qu'une des priorités de la présidence allemande sera de **donner une nouvelle orientation à la politique européenne de voisinage** (PEV). Il s'agirait de centrer davantage la PEV sur les pays voisins des nouveaux et futurs adhérents de l'Est. En fin d'année, la Commission européenne soumettra, lors du Conseil européen, un

rapport sur la réorientation de la PEV. À cette occasion, le gouvernement allemand est résolu à obtenir du Conseil un mandat sur la question afin de pouvoir, lors de sa présidence, développer et intensifier cette politique. Le dernier élargissement a largement bénéficié à l'économie allemande, entraînant un recentrage des priorités de sa politique étrangère et de sa politique économique vers les pays de l'Est. L'Allemagne compte faire de cette priorité interne une stratégie à l'échelle communautaire en tirant parti de sa position institutionnelle en 2007.
<http://www.auswaertiges-amt.de/diplo/de/Infoservice/Presse/Reden/2006/060830-Europa-Schwarzkopf.html>

> L. H.

> ÉTHIQUE PUBLICITAIRE : LES LIMITES DE L'AUTORÉGULATION DÉMONTRÉES PAR LE PRINCIPE DE L'ARROSEUR ARROSÉ

Le Centre belge de recherche et d'information des organisations de consommateurs (CRIOC), qui est à l'avant-garde en matière d'actions de conscientisation des jeunes et de dénonciation des dérives commerciales, avait déjà publié en juin une étude très fouillée sur **les pratiques publicitaires relevant de la manipulation** et les limites de l'autorégulation en la matière. Le Centre "récidive" en lançant, cette fois, un site d'information sur les dangers de ces pratiques. Le CRIOC, imitant en cela le *modus operandi* d'entreprises peu vertueuses en matière d'éthique publicitaire, a en fait volontairement disséminé, sur des sites dédiés aux jeunes, de fausses bannières commerciales proposant des offres gratuites à condition que l'intéressé délivre des données personnelles. L'intéressé accédant à la demande est alors redirigé sur le site du CRIOC qui l'informe qu'il vient d'être victime d'une pratique publicitaire abusive factice, une démonstration par l'exemple qui a provoqué un tollé dans le secteur de la publicité forcé de dénoncer comme "trompeuse" une pratique qu'il a lui-même initiée.

<http://www.web4me.be/index.php?language=fr> ;
<http://www.oivo-crioc.org/textes/pdf/1701fr.pdf> ;
<http://www.oivo-crioc.org/textes/1754.shtml>

> C. M.

> LA SUISSE PREND L'INITIATIVE EN FAVEUR D'UN CADRE JURIDIQUE DES SMP

Depuis 2004, le Conseil fédéral (gouvernement) suisse se penche sur les sociétés militaires privées (SMP), ces nouveaux prestataires de sécurité qui prolifèrent dans les zones de conflit. Un rapport gouvernemental, publié en décembre 2005, révélait

que des SMP avaient installé leur siège sur le territoire suisse pour bénéficier de l'image de neutralité du pays. Le 4 septembre 2006, le Conseil fédéral a lancé, avec le Comité international de la Croix-Rouge, un processus destiné à donner un cadre juridique à cette nouvelle forme de mercenariat, dont le marché mondial est aujourd'hui estimé à 100 milliards de dollars et pourrait doubler d'ici 2010. Face au "no man's land" juridique dont profitent les SMP, la Suisse organisera en novembre prochain à Genève la première conférence internationale sur cette question. La conférence vise trois objectifs : **examiner des modèles de réglementation** sur le plan national et international, **clarifier les obligations** internationales des États dans le domaine du droit humanitaire et des droits de l'Homme, et **promouvoir un dialogue interétatique** sur les SMP.

> N. B.

> TONY BLAIR : DÉLINQUANCE, JUSQU'OU RECULER LA PRÉVENTION ?

Tony Blair a dévoilé le 31 août dernier dans une interview à la BBC son intention de mettre en œuvre **des mesures contraignantes de lutte contre les comportements anti-sociaux chez les enfants et les adolescents dès avant la naissance**. Sur la base d'une évaluation de l'exposition des futurs enfants au risque de devenir "asociaux", en fonction de certaines caractéristiques de l'environnement familial (consommation de stupéfiants, alcoolisme, troubles mentaux, mères adolescentes), les parents et les enfants pourraient être contraints à un suivi par les services sociaux dès le stade de la grossesse. Privilégier la prévention "primaire" aux interventions réparatrices est une préoccupation partagée par de nombreux États. En revanche, les liens entre probabilité et prédictibilité sont délicats à établir et les réticences sont fortes à une telle intervention de l'État dans la vie des familles. Le seuil acceptable de mise en œuvre de la prévention ne fait pas consensus, comme en témoigne, en France, le débat depuis

2004 sur le dépistage des troubles du comportement avant 3 ans. Associé à un fichage devant suivre l'enfant tout au long de sa scolarité, ce volet a finalement été retiré du projet de loi sur la délinquance en examen au Sénat le 13 septembre.

<http://politics.guardian.co.uk/homeaffairs/story/0,,1862706,00.html>

> **N. B. et M. B.**

> PAS DE BRAS, PAS D'ÉCOLE !

Alors que le gouvernement britannique réfléchit à la mise en place d'une loi pour la création d'un fichier national des enfants de moins de 12 ans, la Holland Park School, une école londonienne, a décidé de **mettre en place un contrôle des entrées et sorties de ses 1 500 élèves grâce à la technique biométrique de l'empreinte digitale**. D'un coût de 4 500 £, soit 6 680 € le système sera dans un premier temps limité aux seuls élèves qui arriveront en retard, avant d'être ensuite étendu à l'ensemble des élèves, se substituant ainsi à l'appel fait en classe. Il n'y aura pas de base de données des empreintes digitales mais une base de données d'un "hash" (une signature numérique) de ces empreintes. En fait, chaque nouvel élève qui posera son doigt sur l'appareil générera un chiffre calculé selon les lignes digitales. De plus, l'école promet de ne pas partager ces informations avec des tiers. En France, concernant le contrôle biométrique de l'accès aux cantines scolaires, la CNIL avait émis, en 2000, un avis défavorable à la mise en place d'un système construit sur une base de données d'empreintes digitales, mais avait rendu, en 2002, un avis favorable à la mise en œuvre d'une application biométrique utilisant la technologie du contour de la main, jugée moins traçable et susceptible d'être détournée de sa finalité première.

Sources : *Kable's Government Computing* : <http://www.kablenet.com/kd.nsf/Frontpage/5DBBC938E5E9081F802571D9003B8957?OpenDocument> ; *Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL)* : <http://www.cnil.fr/index.php?id=1422>

> **N. B.**

> ÉTATS-UNIS : RÉFORMER LA POLITIQUE AGRICOLE MÊME SANS ACCORD À L'OMC

Les pourparlers internationaux du programme de Doha pour le développement à l'OMC ont été suspendus le 24 juillet, faute notamment d'une entente sur le maintien des régimes de soutien aux agriculteurs occidentaux. M. Johanns, ministre américain de l'Agriculture, a déclaré le 31 août que, même sans accord à l'OMC, les États-Unis devaient réformer leur politique agricole, qui arrive à expiration en 2007. Au-delà de la contestation juridique dont elles font l'objet à l'OMC, les aides américaines à l'agriculture concernent des marchés agricoles peu profitables et sont souvent simplement internalisées dans le prix des terres, empêchant ainsi l'installation de nouveaux agriculteurs. Selon lui, le filet de sécu-

rité nécessaire aux agriculteurs pourrait mobiliser des instruments fiscaux, et les productions agricoles s'orienter vers des marchés internationaux plus rémunérateurs. Pour leur nouvelle politique agricole, **les États-Unis semblent ainsi préférer évoluer de leur propre initiative plutôt que sous la contrainte extérieure...** L'Europe risque de se retrouver un peu plus seule à l'OMC sur la question des soutiens agricoles. Source : Département d'État des États-Unis, 01/09/06

> **J.-L. P.**

> ÉTATS-UNIS : UNE PREMIÈRE ÉTAPE DANS LA PRIVATISATION DU CONTRÔLE AUX FRONTIÈRES

Le département américain du "Homeland Security" vient de mettre en place un programme de contrôle des frontières intitulé SBI (*Secure Border Initiative*). Celui-ci présente notamment l'originalité de **faire appel à l'industrie privée de la sécurité pour "imaginer" et "proposer" des méthodes plus efficaces en matière de protection de ses frontières**. Un appel d'offres sera lancé dans quelques mois pour sélectionner le maître d'œuvre de ce projet. Est laissé à l'initiative du secteur privé le soin d'identifier des domaines dans lesquels il pourrait se substituer aux services publics. Il est déjà envisagé d'externaliser le transport et les procédures d'expulsion des immigrants illégaux arrêtés. Par ailleurs, l'intensification du recours aux technologies de surveillance, comme les senseurs ou les satellites, devrait conduire à une réduction des effectifs publics de sécurité. Cette initiative pourrait inspirer Frontex, l'Agence européenne pour la gestion des frontières extérieures, créée en 2004, qui pour l'instant, ne fonctionne que sur la base d'expertises publiques.

http://www.govexec.com/story_page.cfm?articleid=33260&dcn=e_hsw

> **O. H.**

> KYOTO : LES ÉTATS FÉDÉRÉS AUSTRALIENS BATAILLENENT "À LA CALIFORNIENNE" CONTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

Le plus riche État australien, la Nouvelle-Galles du Sud, semble avoir convaincu d'étendre son système local de marché carbone (en place depuis 2003) à l'échelle fédérale. **Huit États fédérés australiens viennent ainsi de proposer un système national de permis d'émissions inspiré du marché européen**. Couvrant 35 % des émissions de gaz à effet de serre (GES) de la production électrique australienne, il prendrait effet en 2010 et s'intégrerait aux mécanismes de Kyoto. Le gouvernement australien a manifesté son hostilité à un projet qu'il juge nuisible au premier exportateur mondial de charbon. Après une initiative comparable de certains États fédérés amé-

ricains emmenés par le Massachusetts et la décision californienne de mettre en place son propre marché carbone, la fronde semble gagner les deux seuls pays anciennement industrialisés à n'avoir pas ratifié Kyoto. Ce sont les États fédérés consommateurs d'énergie, champions de l'économie de la connaissance et des services, qui sont partisans de Kyoto.

Les États producteurs d'énergie se montrent plus réticents. La production d'énergie est, en effet, responsable de 80 % des émissions de GES. Le Queensland et l'Australie occidentale, qui disposent d'immenses ressources de charbon et de gaz naturel, ont ainsi semblé faire machine arrière après avoir suivi la caravane de Kyoto.

> O. H.

> LE COMITÉ D'ÉTHIQUE DE L'INSERM RÉAGIT AUX TESTS GÉNÉTIQUES À DOMICILE

Le Comité d'éthique de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM) a rendu public un projet d'avis concernant l'annonce de la commercialisation prochaine d'un test génétique de diagnostic précoce de l'autisme, qui serait proposé tout d'abord aux États-Unis, a priori en vente libre et sans prescription médicale. Plus globalement, c'est le problème des "home tests" – tests de paternité, tests de susceptibilité aux maladies génétiques et tests diagnostiques à réaliser à domicile – et leur développement clandestin en France qui est posé. **La législation française veille à ce que la réalisation**

de tests génétiques soit conforme aux intérêts de la personne : l'article 16-11 du Code civil autorise le recours au test de paternité dans le cadre d'une action de justice relative à la filiation ou à l'obtention de subsides ; le Code de la Santé publique interdit la pratique de tests prédictifs ou diagnostic chez l'enfant s'il n'existe pas un bénéfice direct pour sa santé. Pourtant, le recours à ces tests est actuellement encouragé par l'essor d'une offre commerciale des laboratoires étrangers via Internet. Les informations ainsi obtenues exposent pourtant les personnes à des risques d'atteinte à la vie privée et à d'importants préjudices en l'absence d'un encadrement, médical ou judiciaire, adéquat.

<http://www.inserm-actualites.com/index.php?id=553>

> M. B.

Rédacteurs des brèves : NATHALIE BASSALER (RG), MARINE BOISSON (DQS), CHRISTOPHE CAZELLES (DIS), OLIVIER HASSID (DIS), LISA HELDWEIN (DIS), CÉCILE JOLLY (DRTDD), CÉLINE MAREUGE (DAEF), JEAN-LUC PUJOL (DRTDD).

Centre d'analyse stratégique
18 rue de Martignac
75700 Paris cedex 07
Téléphone 01 45 56 51 00
Site Internet :
www.strategie.gouv.fr

